

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE
DU LIGNERON

AR204CIR-2024-45

LE MAIRE DE Saint Christophe du Ligneron

- VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977;
- Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parking du stade, territoire de la commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON, en raison de travaux de la tenue du concours de pétanque « La Ligneronnette »,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking du stade

Le samedi 1^{er} juin 2024 toute la journée

Cette interdiction sera concrétisée par la pose d'un panneau B6a1 au début de la section, et levée à la fin par l'apposition d'un panneau B50a.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de **Saint Christophe du Ligneron**.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la commune de **Saint Christophe du Ligneron**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, le Policier municipal de la commune de Saint Christophe du Ligneron, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera adressée.

A Saint Christophe du Ligneron,
le 17/05/2024

Le Maire,

